Groupe	U	M	Fongicide

Tattoo® C

FONGICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'UTILISATION D'URGENCE DU FONGICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION TATTOO C

Utilisation sur les concombres de pleine terre, melons, citrouilles et courges en Ontario, au Québec, au Nouveau Brunswick, à Île-du-Prince Édouard et en Nouvelle Écosse pour la suppression du mildiou. L'homologation de cette utilisation d'urgence expire le 31 octobre 2007.

COMMERCIAL

RINCER TROIS FOIS

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 24544
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:
Hcl de propamocarbe 375 g/L
chlorothalonil 375 g/L

Contient du 5-Chloro-2-Methyl-4-Isothiazolin-3-One à raison de 0,0001 % et du 2-Methyl-4-Isothiazolin-3-One à raison de 0,00004 % à titre d'agents de conservation.

CONTENU NET: 10 LITRES

Bayer CropScience Inc.
#100-3131-114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Téléphone: 1-888-283-6847

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fongicide TATTOO C

Table des matières: ***Numéro:***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, Vêtements et équipement protecteurs, et Restrictions de ré-entrée	2
	Premiers soins et Renseignements toxicologiques	3
	Précautions environnementales	4
	Entreposage	5
	Élimination	6
MODE D'EMPLOI	Culture, Maladie, Dose d'emploi, Période d'application	7
	Gestion de la résistance	8
	Précautions d'application	9
	Directives de préparation	10
	Avis	11

Pour plus de renseignements, contactez:

Bayer CropScience Inc.
#100-3131-114th Avenue SE
Calgary, AB T2Z 3X2
Téléphone: 1-888-283-6847

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1: Le Produit

- Pour la suppression du mildiou dans les concombres, melons, citrouilles et courges.
- TATTOO C est un fongicide qui jumelle l'activité systémique limitée du chlorhydrate de propamocarbe à l'activité de contact du chlorothalonil afin de protéger la plante contre le mildiou dans les concombres, melons, citrouilles et courges.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2: Précautions, Vêtements et équipement protecteurs, et Restrictions de ré-entrée

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- **DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**
- Corrosif.
- Cause des lésions aux yeux.
- Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau.
- **NE PAS** mettre dans les yeux ni sur les vêtements.
- Éviter le contact avec la peau.
- Éviter de respirer la bruine de pulvérisation.
- Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- Se laver à fond à l'eau et au savon après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PROTECTEURS:

- Durant TOUTE activité, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes.
- Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation les travailleurs doivent AUSSI porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices ou un écran facial.

RESTRICTIONS DE RÉ-ENTRÉE :

NE PAS entrer dans le secteur traité pendant 48 heures suivant l'application du produit.

Section 3: Premiers soins et Renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS:

- **INGESTION:** Appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. Boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en insérant un doigt dans l'arrière-gorge. **NE PAS** faire vomir ni faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
- **YEUX:** Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau pour un minimum de 15 minutes. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.
- **PEAU:** Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.
- **INHALATION :** En cas d'inhalation, éloigner le patient du point d'exposition.
- Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Le personnel médical doit communiquer avec les service d'informations médicales de Bayer, en composant le numéro sans frais 1-800-334-7577.
- NOTE AU MÉDECIN: Le risque de lésions aux muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage d'estomac.

Section 4: Précautions environnementales

- Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les micro-organismes marins/estuariens. **NE PAS** appliquer lorsqu'il y a risque de ruissellement. Le ruissellement des zones traitées peut s'avérer dangereux pour les organismes aquatiques des régions voisines.
- **NE PAS** appliquer directement dans l'eau, dans les régions où se trouvent des eaux de surface ou dans les régions intertidales sous le niveau de marée haute.
- **NE PAS** contaminer les eaux en éliminant l'eau de rinçage de l'équipement.
- **NE PAS** appliquer lorsque les vents soufflent à plus de 16 km/h.
- **NE PAS** appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
- **NE PAS** appliquer du haut des airs.
- Une zone tampon de 15 mètres doit être observée autour des masses d'eau afin de protéger les organismes aquatiques de la dérive provenant des endroits traités. Les zones tampons provinciales de plus de 15 mètres doivent être respectées.

Section 5: Entreposage

- **NE PAS** contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par entreposage ou élimination du produit.
- Tenir éloigné du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.
- NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ SOUS LE POINT DE CONGÉLATION.
- Si le produit reste entreposé pendant un an et plus, bien agiter avant l'emploi.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, semences, engrais, plantes et denrées alimentaires.
- **NE PAS** utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de contenants percés ou endommagés, appeler sans frais au 1-888-283-6847.

Section 6: Élimination

Élimination des déchets:

- S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après l'application, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, ET NON PAS SUR LA CULTURE, ni des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, des canaux d'irrigation et de la végétation désirable.

Élimination du contenant recyclable:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 7: Culture, Maladie, Dose d'emploi, Période d'application

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
concombres, melons, citrouilles et courges	mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*)	1,8 à 2,7 L/ha	Appliquer le fongicide TATTOO C sur les feuilles dans le cadre d'un programme préventif. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 300 à 600 L/ha. Commencer les applications lorsque les conditions favorisent la maladie, mais avant le déclenchement de l'infection. Continuer à intervalles de 7 à 14 jours jusqu'à ce que toute menace d'infection soit disparue. Utiliser la dose la plue forte et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression et quand les conditions favorisent un développement rapide de la maladie. Lorsque TATTOO C est appliqué à des intervalles supérieurs à 7 jours, appliquer en alternance un fongicide de contact entre les applications de TATTOO C. Ne pas faire plus de 5 applications de TATTOO C par saison de croissance. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte.

Section 8: Gestion de la Résistance

TATTOO C, fongicide du groupe U et du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide TATTOO C et à d'autres fongicides du groupe U et du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide TATTOO C ou les fongicides des mêmes groupes U et M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Faire un maximum de cinq applications du Fongicide TATTOO C par saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou

d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

Section 9: Précautions d'application

- **NE PAS** faire plus de 5 applications de TATTOO C sur les concombres, melons, citrouilles et courges pendant la même saison de croissance. Le traitement avec n'importe quel produit qui contient du chlorothalonil doit être séparé d'un minimum de 7 jours.
- **NE PAS** appliquer dans les 2 jours précédant la récolte des concombres, melons, citrouilles et courges.
- L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux instructions sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale. **NE PAS** appliquer ce produit d'une manière qui favorise le contact avec les employés ou d'autres personnes, directement ou par dérive de pulvérisation. Seuls les opérateurs protégés peuvent se trouver dans la zone traitée.
- Pour éviter la dérive de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les vents soufflent à plus de 16 km/h.
- **NE PAS** laisser reposer le mélange de pulvérisation dans le réservoir jusqu'au lendemain ni pendant de longues périodes de temps sans agitation.
- **NE PAS** planter une nouvelle culture dans la région traitée dans les 120 jours après la dernière application.
- **NE PAS** nourrir le bétail avec les cultures traitées.

Section 10: Directives de préparation

- Verser la moitié de l'eau requise dans le réservoir de pulvérisation et commencer l'agitation.
- Verser la quantité requise de TATTOO C dans l'eau et finir de remplir le réservoir jusqu'à concurrence du volume requis.
- Maintenir l'agitation pendant l'application.

Section 11: Avis

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

CONDITIONS:
Le mode d'emploi est considéré comme approprié et doit être suivi à la lettre. Toutefois, dans des conditions climatiques et des conditions du sol extrêmes ou selon un mode d'utilisation et d'autres facteurs qui échappent au contrôle de Bayer CropScience Inc., il est impossible pour Bayer CropScience Inc. d'éliminer les risques associés à l'utilisation de ce produit. Par conséquent, des dommages à la culture ou l'inefficacité du produit sont toujours possibles. Ces risques doivent être assumés par l'utilisateur ou l'acheteur.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ:

Bayer CropScience Inc.
#100-3131-114th Avenue SE
Calgary, AB T2Z 3X2
Téléphone: 1-888-283-6847

BAYER and Tattoo® sont des marques de commerce de Bayer AG.